DE_071_2023

République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 28 janvier 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit janvier, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 10	
Pour : 7	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Fanny JACQUART par Rémy MONET
Contre : 2	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 1	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Commercialisation du Village de Gîtes pour l'année 2023. Choix du partenaire

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que lui et la Secrétaire de Mairie ont eu deux longs entretiens respectivement avec Lozère Résa et la SELO pour confronter la qualité des prestations des 2 organismes. En outre, possibilité laissée à la Secrétaire de Mairie de changer de poste et de se charger directement de la commercialisation. A la suite des deux entretiens, cette dernière hypothèse n'a pas été retenue et le choix s'est porté sur la SELO comme indiqué dans le dossier rédigé par la Secrétaire de Mairie et transmis à tous les élus le 20 décembre dernier.

La durée de l'engagement est d'une année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Confit la commercialisation au syndicat mixte la SELO sur l'année 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 31/01/2023

et publié ou notifié
le 31/01/2023

MAIRIE DE BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 31/01/2023
048-214800195-20230128-DE_071_2023-DE